

Rapport de gestion 2020

Le réseau AJENOL regroupe les Communes de Bournens, BousSENS, Cheseaux, JouxTENS-Mézery, Prilly, Romanel et Sullens. L'AJENOL propose un total de 16 structures d'accueil collectif (8 à Prilly, 2 à Cheseaux, 2 à JouxTENS-Mézery, 3 à Romanel et 1 à Sullens et BousSENS) ainsi que 2 structures de coordination de l'accueil en milieu familial.

L'offre totale d'accueil au sein du réseau (accueil collectif et accueil en milieu familial confondus) se résume de la manière suivante (11.2020) :

Places offertes	Enfants accueillis			Moyenne Nb enfants par place
	Pré-scolaire	Para-scolaire	Total	
872	461	794	1255	1.44

Les structures du réseau ont accueilli les enfants domiciliés dans les différentes communes du réseau ainsi qu'une vingtaine d'enfants habitant hors du réseau, en fonction des conventions existantes. Au 31 décembre 2020, nous avons pu établir la répartition suivante :

	Prilly	Cheseaux	Romanel	JouxTENS	Bournens	BousSENS	Sullens	Hors réseau (Conventions)	Totaux
Pré-scolaire	138	77	32	30	5	9	18	2	311
Galipette	0	73	3	0	5	7	17	2	107
Petit Navire				29					29
Pts-Bonshommes		3	27				1		31
CVE Acacias	33	1							34
CVE Sorbiers	69		2	1		2			74
CVE Tilleul	36								36
Para-scolaire	195	129	62	70	13	31	25	7	532
UAPE Funambules	0	129	0	0	1	8	1	1	140
UAPE Explorateurs			39					5	44
APEMS Aventuriers			23					1	24
APEMS Sullens					12	23	24		59
UAPE Grand Navire				69					69
UAPE Tilleul	68								68
APEMS Prilly	127			1					128
Accueil en milieu familial	199	93	45	2	6	34	24	9	412
Cheseaux-Romanel-BBS	1	87	40	0	6	32	24	9	199
Prilly-JouxTENS	198	6	5	2	0	2	0	0	213
Totaux	532	299	139	102	24	74	67	18	1255

Accueil en milieu familial

Les 2 réseaux d'accueil en milieu familial, celui de Cheseaux-Romanel-Bournens-Boussens-Sullens, et celui de Prilly-Jouxten-Mézery, disposaient à fin 2020 de 70 Accueilantes en milieu familial (AMF), encadrées par 3 coordinatrices :

- Prilly	39 AMF	- Sullens	2 AMF
- Cheseaux	18 AMF	- Boussens	2 AMF
- Romanel	9 AMF		

Accueil en milieu familial	Nombre d'AMF (état :12.2020)			Nombre de places autorisées			Nombre d'enfants accueillis (état:11.2020)								
							Préscolaire			Parascolaire			Total		
	0 > 4 ans			1P > 8P											
	2020	2019	2018	2020	2019	2018	2020	2019	2018	2020	2019	2018	2020	2019	2018
Cheseaux - Romanel - BBS	31	31	37	121	130	136	60	52	76	139	158	145	199	210	221
Prilly - Jouxten-Mézery	39	39	40	154	152	170	90	96	100	123	145	124	213	241	224
Total	70	70	77	275	282	306	150	148	176	262	303	269	412	451	445

Accueil collectif

Les deux tableaux ci-dessous indiquent, selon les statistiques annuelles effectués en novembre 2020 à la demande de Statistique Vaud le nombre d'enfants accueillis dans les différentes structures, ainsi que le nombre de places offertes.

Accueil collectif	Nombre d'enfants accueillis - 11.2020				
	Préscolaire		Parascolaire		Total
	> 30 mois	> 4 ans	1P-2P	3P-6P	
Prilly	144		196		340
Tilleul - Nursery	36				36
Acacias	34				34
Sorbiers	41	33			74
Tilleul - Ecoliers			45	23	68
APEMS Confrérie				30	30
APEMS Corminjoz				33	33
APEMS Jolimont			23	11	34
APEMS Mont-Goulin			12	19	31
Cheseaux	107		140		247
Galipette	56	51			107
Funambules			53	87	140
Romanel	31		68		99
P'tits Bonshommes		31			31
UAPE Explorateurs			29	15	44
APEMS Aventuriers				24	24
Jouxten-Mézery	29		69		98
Petit Navire		29			29
Grand Navire			27	42	69
Sullens	0		59		59
APEMS			30	29	59
Total	167	144	219	313	843

Accueil collectif	Total places offertes			Places offertes par âge											
				Préscolaire						Parascolaire					
				0>30 mois		30 mois>4 ans		1P>2P			3P>6P				
	2020	2019	2018	2020	2019	2018	2020	2019	2018	2020	2019	2018	2020	2019	2018
Prilly	262	238	232	48	48	48	40	40	40	66	60	48	108	84	96
CVE Acacias	20	20	20				20	20	20						
CVE Sorbiers	44	44	44	24	24	24	20	20	20						
CVE Tilleul	24	24	24	24	24	24									
UAPE Tilleul	54	36	36							42	36	36	12		
APEMS de Prilly	120	114	108							24	24	12	96	84	96
Cheseaux	141	141	141	29	29	29	27	27	27	36	45	30	49	40	36
Galipette	56	56	56	29	29	29	27	27	27						
Funambules	85	85	85							36	45	30	49	40	36
Romanel	65	71	44	0	0	0	20	20	20	20	24	12	25	27	12
UAPE Explorateurs	30	36	24							20	24	12	10	12	12
APEMS Aventuriers	15	15	0										15	15	
P'tits Bonshommes	20	20	20				20	20	20						
Jouxten-Mézery	68	68	68	0	0	0	14	14	14	24	24	24	30	30	30
Petit Navire	14	14	14				14	14	14						
Grand Navire	54	54	54							24	24	24	30	30	30
Sullens/Boussens	60	36	24	0	0	0	0	0	0	24	12	12	36	24	12
APEMS Sullens	36	36	24							12	12	12	24	24	12
Antenne Boussens	24									12			12		
Total	596	554	509	77	77	77	101	101	101	170	165	126	248	205	186

Emploi

Au niveau des places de travail, les structures d'accueil collectif du réseau AJENOL emploient fin 2020 170 personnes, que ce soit le personnel éducatif, de direction, d'administration et d'exploitation. Cela représente un total de 107 EPT.

La répartition entre accueil préscolaire et parascolaire donne le résultat suivant :

Préscolaire	60.5 EPT
Parascolaire	46.5 EPT
Total	107.0 EPT

Demande d'accueil non satisfaite

La liste d'attente est mise à jour de manière continue, et laisse apparaître une demande non satisfaite importante, surtout en ce qui concerne la demande des plus jeunes (0-2 ans) et en accueil collectif.

La pandémie a passablement brouillé les cartes quant à l'expression de la demande. Depuis la fin août, la demande avait baissé jusqu'en décembre, pour remonter fortement en toute fin d'année et en début 2021.

Le tableau ci-dessous indique le nombre d'enfants inscrits sur la liste d'attente à la rentrée scolaire, cela correspond à la demande non satisfaite **fin août 2020**.

Liste d'attente - Estimation des demandes - Etat au 25 août 2020								
Communes	Structures d'accueil collectif					AMF		Totaux
	0 - 18 mois (bébés)	18 - 30 mois (trotteurs)	30 mois - école (moyens)	1P - 2P	3P - 6P	Préscolaires	Scolaires	
Bournens	0	0	1	0	0	0	0	1
Boussens	2	0	1	0	3	1	0	7
Cheseaux	6	3	1	1	2	0	0	13
Jouxten	1	2	0	0	2	1	0	6
Prilly	15	4	12	3	2	1	0	37
Romanel	1	3	0	1	0	0	0	5
Sullens	1	0	0	1	2	0	0	4
Totaux	26	12	15	6	11	3	0	73

Les demandes ont ensuite régulièrement baissé jusqu'au début décembre, puis ont subi une très forte hausse. A la **mi-janvier 2021**, les chiffres sont extrêmement élevés, comme le montre le tableau ci-dessous.

Liste d'attente - Estimation des demandes - Etat au 18 janvier 2021								
Communes	Structures d'accueil collectif					AMF		Totaux
	0 - 18 mois (bébés)	18 - 30 mois (trotteurs)	30 mois - école (moyens)	1P - 2P	3P - 6P	Précolaires	Scolaires	
Bournens	5	2	0	1	0	2	0	10
Boussens	7	1	2	3	4	1	2	20
Cheseaux	27	10	7	9	4	4	0	61
Jouxens	2	2	1	1	2	0	0	8
Prilly	56	15	3	16	6	3	0	99
Romanel	9	6	5	7	2	1	1	31
Sullens	8	0	5	4	3	0	0	20
Totaux	114	36	23	41	21	11	3	249

Accueil de l'enfance en période de pandémie

Les structures d'accueil ont été durement impactées par la pandémie : suppression de certaines offres, fermetures des lieux d'accueil, et consignes sanitaires lourdes pour toutes les activités.

Durant la période d'accueil d'urgence, et jusqu'à aujourd'hui, les consignes sanitaires extrêmement strictes ont été imposées par l'OAJE (Office de l'accueil de jour des enfants - autorité cantonale de surveillance des institutions) aux structures d'accueil. A leur réouverture, les consignes ont été renforcées ou allégées en fonction de l'évolution de la pandémie. Ce sont au total 7 versions du plan cantonal de protection qui ont été adressées en 2020 aux différentes structures d'accueil (déjà deux révisions fin février 2021).

Au quotidien, ces consignes de sécurité imposent par exemple aux parents l'interdiction d'entrer dans l'institution (ou le logement de l'AMF), aux équipes une désinfection très régulière des locaux et mobiliers, aux enfants de renoncer aux activités de groupes, au chant et à une bonne part des activités et des jeux (matériel retiré des lieux d'accueil), et à tous les adultes le port du masque de manière intensive.

Accueil d'urgence : Durant le confinement, il a été mis sur pied un accueil d'urgence. Durant cette période, seuls les repas ont été facturés aux parents. L'accueil d'urgence a été subventionné par l'OAJE sur une base forfaitaire.

Accueil en milieu familial : L'accueil en milieu familial a été arrêté du 18 mars au 26 avril. Seul un accueil d'urgence a été accordé. Cet accueil d'urgence était réservé aux enfants dont les parents n'avaient aucune solution de garde dans leur réseau privé et dont l'activité professionnelle était considérée comme essentielle (médical et paramédical, vente des produits alimentaires, police, protection civile etc.).

Après le 26 avril, l'accueil habituel a repris, mais cette reprise a été lente durant le mois de mai, due notamment au fait que les écoles sont restées encore fermées début mai.

Accueil collectif préscolaire : Comme pour l'accueil en milieu familial, les structures d'accueil collectif préscolaire ont fermé du 18 mars au 26 avril. Seul un accueil d'urgence a été organisé au CVE Le Tilleul et à la Galipette.

Dès le 26 avril, l'accueil habituel a repris, et comme pour l'accueil en milieu familial la reprise n'a pas été complète durant le mois de mai, pour les mêmes raisons.

Accueil parascolaire : Durant la fermeture des écoles du 18 mars au 8 mai, les structures d'accueil (UAPE et APEMS) ont été fermées. Seuls ont été conservés ouverts l'APEMS de la Confrérie, les Explorateurs et les Funambules qui assuraient l'accueil d'urgence en collaboration étroite avec les Directions d'établissement.

Comme pour toutes les structures, cet accueil d'urgence était réservé aux enfants dont les parents n'avaient aucune autre solution de garde et dont l'activité professionnelle était essentielle. La gestion de ces places d'accueil était de la responsabilité de la Direction d'établissement, qui communiquait à l'APEMS semaine par semaine la liste des enfants inscrits.

Une réorganisation de la journée a été effectuée afin d'améliorer la qualité de l'accueil et d'éviter le plus possible les trajets. L'école accueillait les enfants de 7h à midi et la structure d'accueil prenait le relais jusqu'à 18h30. A relever que l'école et les structures sont restés ouvertes durant les vacances scolaires de Pâques.

Baisse des recettes

Les fermetures des lieux d'accueil, ainsi que la baisse de fréquentation dues aux différentes raisons liées aux mesures édictées par la Confédération et le canton (télétravail, fermeture des commerces non-essentiels, etc.), ou encore la perte d'emploi et la baisse des heures de travail ont provoqué une chute des fréquentations, et donc des recettes.

L'estimation des pertes d'exploitation pour la seule période du 18 mars au 18 juin 2020 est de l'ordre du million de francs pour tout le réseau. Les subventions extraordinaires par le canton et la confédération couvrent 72% de ce montant.

Nom de la structure	Lieu	Type d'accueil	Perte estimée	Subventions
			par l'AJENOL	Canton-Confédération
Garderie La Galipette	Cheseaux	Précolaire	151'020.00	133'320.00
UAPE Les Funambules	Cheseaux	Parascolaire	108'860.00	70'547.00
APEMS de Sullens	Sullens	Parascolaire	34'130.00	21'835.00
Garderie Le Petit Navire	Jouxens-Mézery	Précolaire	41'510.00	25'243.00
UAPE Le Grand Navire	Jouxens-Mézery	Parascolaire	44'370.00	39'503.00
Garderie "Les P'tits Bonshommes"	Romanel	Précolaire	23'160.00	22'986.00
UAPE "Les Explorateurs"	Romanel	Parascolaire	41'870.00	13'641.00
APEMS "Les Aventuriers"	Romanel	Parascolaire	40'220.00	8'424.00
CVE Tilleul BBTT	Prilly	Précolaire	61'330.00	47'898.00
CVE Sorbiers	Prilly	Précolaire	97'170.00	88'401.00
CVE Acacias	Prilly	Précolaire	43'410.00	37'889.00
UAPE Tilleul	Prilly	Parascolaire	47'870.00	47'917.00
APEMS de Prilly	Prilly	Parascolaire	93'810.00	61'664.00
Accueil familial de Prilly Jouxens	Prilly	Accueil familial	117'340.00	69'459.00
Accueil familial Romanel Cheseaux-BBS	Cheseaux	Accueil familial	91'960.00	59'169.00
			1'038'030.00	747'896.00

Conventions

La convention de collaboration AJENOL signée avec le RéseauL (Lausanne) pour le quartier du Taulard et de Vernand est reconduite chaque année.

La garderie d'entreprise de la BCV La Cabane a signé une convention en 2016 lui permettant de bénéficier des subventions de la FAJE. Cette convention est aussi reconduite chaque année.

Une convention avec l'EFAJE (réseau du Gros-de-Vaud) permet à des enfants d'être accueillis dans un autre réseau que celui du domicile. Un enfant domicilié dans le réseau AJENOL bénéficie d'un accueil dans une structure de l'EFAJE.

Une convention a été établie avec le réseau Renens-Crissier, afin de permettre à deux enfants ayant déménagé dans une commune du réseau AJENOL de prolonger leur placement à Renens avant de rejoindre une structure de l'AJENOL.

La convention pour l'accueil d'urgence avec le jardin d'enfants AMADOU, à Prilly est reconduite chaque année.

Assemblée générale

Au vu des mesures sanitaires en vigueur toute l'année 2020, aucune assemblée générale n'a pu se tenir en « présentiel ». Les comptes 2019, les rapports d'activité et le budget 2021 ont été adoptés par le biais d'une consultation par mail.

Comité

Le Comité de l'AJENOL s'est réuni trois fois en 2020, en présence des représentantes des coordinatrices et des directrices. Pour les mêmes raisons que pour l'AG, le comité a beaucoup fonctionné par le biais de consultations et échanges de courriels.

Parmi les divers points abordés et tâches effectuées par le Comité et l'équipe, une bonne part est encore en cours d'élaboration et sera finalisée courant 2021 :

- Le travail de mise en route du site internet de l'AJENOL. Une nouvelle présentation sur un site propre, avec de nouvelles fonctionnalités, notamment un simulateur de coût, est à bout touchant. Le site sera en ligne au printemps 2021.
- Un travail de fond sur les grilles tarifaires, afin d'introduire un rabais fratrie plus important. Ce travail entamé fin 2020, devrait déboucher sur de nouvelles grilles tarifaires que le comité espère pouvoir présenter au printemps 2021.

Ces deux travaux sont menés en collaboration avec des partenaires extérieurs, grâce à une subvention extraordinaire de la FAJE.

- La signature de conventions avec les communes de Prilly et Cheseaux afin de bénéficier de la reconnaissance de la FAJE quant à l'accueil offert aux enfants de 7P à 11S dans les communes du réseau.
- La mise en place d'une procédure de facturation en cas de garde partagée ou alternée.
- La révision des règlements et conventions des structures d'accueil. Ces règlements révisés entreront en vigueur en août 2021.

LH 09.03.2020